

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°18-2021-06-002

PUBLIÉ LE 2 JUIN 2021

# Sommaire

**Préfecture du Cher / Direction des Sécurités et de la Communication**

18-2021-06-02-00001 - Avis de l'ARS\_arrêté\_020621\_masques\_Cher (1 page)

Page 3

Préfecture du Cher

18-2021-06-02-00001

Avis de l'ARS\_arrêté\_020621\_masques\_Cher

Service émetteur : Direction Générale

Monsieur le Directeur Général de  
l'ARS Centre-Val de Loire

Affaire suivie par : Christophe LUGNOT  
Date : mercredi 2 juin 2021

A Monsieur le Préfet du Cher

**AVIS sur le projet d'arrêté imposant le port du masque pour les personnes de onze ans ou plus (et dans la mesure du possible pour les enfants de 6 à 10 ans) dans certains espaces publics de l'ensemble des communes du département du Cher du mercredi 2 juin au mercredi 30 juin inclus**

Vu les indicateurs épidémiologiques publiés par Santé Publique France qui confirment une circulation toujours active du virus dans le département du Cher (pour la semaine du dimanche 23 mai au samedi 29 mai 2021) :

- taux d'incidence de 67,10 / 100 000 habitants dans le département du Cher, au-delà des seuils d'alerte ;
- taux de positivité de 3,60 % dans le département du Cher.

vu les 4 clusters en cours d'investigation dans le département du Cher sur plusieurs communes, signant la circulation toujours active du virus sur l'ensemble du territoire ;

vu l'émergence des variants à la Covid-19, plus contagieux et dont certains sont d'ores et déjà apparus sur des territoires de la région Centre-Val de Loire ;

vu les analyses épidémiologiques qui mettent en évidence que les rassemblements qui impliquent des contacts rapprochés et fréquents entre les personnes induisent des risques de propagation du virus entre les personnes en l'absence de respect strict des mesures de protection dont le port du masque ;

L'agence régionale de santé émet un avis très favorable au projet d'arrêté imposant le port du masque pour les personnes de onze ans ou plus (et dans la mesure du possible pour les enfants de 6 à 10 ans) dans certains espaces publics de l'ensemble des communes du département du Cher du mercredi 2 juin au mercredi 30 juin inclus.

Le Directeur Général de l'ARS  
Centre-Val de Loire

  
Laurent HABERT